

Reclassement

Lorsque je suis promu(e) à la hors classe, je suis reclassé(e) à l'indice égal ou immédiatement supérieur.

Mais la durée déjà effectuée dans l'échelon, dans la classe normale, peut modifier l'échelon de reclassement **si celle-ci dépasse 3 ans.**

Question :

Je suis au 11^{ème} échelon classe normale (indice 658). A quel échelon de la hors classe serai-je reclassé(e) ?

Je serai reclassé(e) au 5^{ème} échelon hors classe (indice 695).

Question :

*Je suis au 11^{ème} échelon classe normale **depuis plus de 3 ans.** A quel échelon dans la hors classe serai-je reclassé(e) ?*

Je serai reclassé(e) au 6^{ème} échelon hors classe (indice 741), **sans ancienneté dans cet échelon.**

Question :

*Je suis au 11^{ème} échelon classe normale **depuis moins de 3 ans.** A quel échelon dans la hors classe serai-je reclassé(e) ?*

Je serai reclassé(e) au 5^{ème} échelon hors classe, **avec l'ancienneté que je détenais dans le 11^{ème} échelon classe normale.**

Je passerai donc plus rapidement au 6^{ème} échelon hors classe.